



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

Hôtel de Ville
Service instructeur : Ressources Humaines
Place Barette – BP 903 – 27207 Vernon CEDEX
Tél : 0800027200 - Fax : 02.32.53.30.45

ARRETE RH/N° 25-125
portant tableau définitif d'avancement de grade
Rédacteur principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la Ville de Vernon,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu l'arrêté n° A968/2022 du 1er novembre 2022 portant délégation de fonctions à M. Eric FAUQUE, conseiller municipal délégué du 1^{er} Maire-adjoint en charge des Ressources Humaines,
Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par la collectivité après avis du comité technique en date du 2 décembre 2020, 15 mars et 15 juin 2022,

ARRETE

ARTICLE 1: Le tableau annuel d'avancement au grade de **rédacteur principal de 1^{ère} classe**, au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

NOM et PRENOM	GRADE ACTUEL	PROMOUVABLE à compter du
KERVADEC Véronique	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

ARTICLE 4 : Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur.

Fait à Vernon le

Eric FAUQUE
Conseiller municipal délégué
auprès du 1^{er} Maire-adjoint en charge
du pilotage des Ressources Humaines

	Agent.es promouvables	Agent.es inscrit.es sur le tableau
Nombre de femmes	1	1
Nombre d'hommes	1	0
TOTAL	2	1